**Pièces constitutives d’un dossier de demande d’attestation d’acquisition de droits provisoires des suites d’une mutation par échange**

⇒ Un imprimé de Mutation en deux exemplaires dont le premier est timbré à 200 FCFA (timbre fiscal)

NB : Avis des conjoints en cas de communauté de bien de part et d’autre sont requis

⇒Acte d’échange en quatre (4) exemplaires signé par les coéchangistes dont les signatures sont certifiées ;

⇒Un timbre fiscal de 500 FCFA par feuille

⇒Les Photocopies Légalisées des pièces d’Identité des coéchangistes

* Carte d’Identité ou
* Passeport ou
* Permis de conduire ou
* Récépissé de reconnaissance ou
* Registre du commerce et statuts ou
* Autres

⇒ Originaux des deux (2) Attestations d’Attribution de parcelle

⇒Deux timbres fiscaux de 400 francs CFA

⇒PV d’évaluation ou de constat de mise en valeur.